

**DEPARTEMENT DU  
TARN  
ARRONDISSEMENT  
DE CASTRES  
MAIRIE DE BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON  
Séance du mercredi 4 mars 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 2

N°2020\_D07 :

Enquête publique  
chemins du Puech du Fau,  
La Fortune et Puech  
Sarrays

Date convocation :

Le 25 février 2020

L'an deux mille vingt le mercredi 4 mars à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

**Présents :** AUSSILLOU Christelle, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, PAYET Antoine, RAYSSEGUIER Christian, SENEGATS Frédéric, VIGOUROUX Serge.

**Absents :** SOLER Eurydice, THOMAZE David.

**Secrétaire de séance :**

Mme AUSSILLOU Christelle, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire explique au conseil que le Groupement Forestier Boissezon Noailhac représenté par Mr FRAYSSE Jean Louis, souhaite acquérir une partie des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune et situé dans les massifs forestiers du Puech du Fau, La Fortune et Puech Sarrays.

Une enquête publique a été réalisé afin d'avoir les observations du public. Suite à cette enquête, M. Jean Louis PUIG, l'enquêteur a émis un avis favorable.

Après délibération le conseil accorde la vente des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune et situés dans les massifs forestiers du Puech du Fau, La Fortune et Puech Sarrays au tarif en vigueur. Les chemins situés en zone naturelle seront vendus 0,50€ le m².

Les frais sont à la charge de l'acheteur. Le conseil autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette vente.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission à la  
sous-préfecture  
Le 9 mars 2020.  
Fait à Boissezon  
Le 9 mars 2020.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que  
dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
Conseil Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.

